

CONCOURS « VOS COMMERÇANTS FÊTENT NOËL »

A l'occasion des festivités de Noël, les commerçants de Courseulles (voir liste et adresses des commerçants participants à l'opération en fin de règlement) organisent un jeu concours avec obligation d'achat en partenariat avec la Ville de Courseulles sur Mer.

ARTICLE 1 – Objectif du concours

Soutenir le commerce local et participer à la dynamique commerciale des fêtes de fin d'année en valorisant les commerces locaux et en encourageant à consommer local.

ARTICLE 2 – Durée du concours

Ce jeu se déroulera sur la ville de Courseulles-sur-Mer du 8 décembre au 31 décembre 2023 minuit.

ARTICLE 3 – Condition de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exclusion des commerçants participants et des personnes impliquées dans la mise en œuvre du jeu.

Ce jeu est limité à une seule dotation par personne. Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée.

ARTICLE 4 – Modalités de participation et délai d'inscription

Des cartes-jeux à tamponner sont disponibles chez tous les commerçants participants (voir la liste des participants en fin de règlement).

Pour participer, il suffit de se présenter chez 5 commerçants différents participants au jeu-concours de Courseulles sur Mer et d'effectuer un achat minimal de 1 euro puis de faire tamponner à chaque fois la carte-jeu éditée à cette occasion chez les différents commerçants participants.

Une fois les 5 tampons obtenus, les participants devront déposer la carte-jeu dans les urnes à disposition chez chaque commerçant participant au plus tard le 31 décembre 2023 minuit.

Le participant s'engage à compléter de bonne foi le bulletin de participation à sa disposition et à renseigner l'ensemble des champs.

Un tirage au sort aura alors lieu le 9 janvier 2024 à la Mairie de Courseulles selon les modalités établies par l'organisateur – Une soirée de remise de prix officielle aura lieu le 16 janvier 2023 à 19h30 à la salle des Mariages - 48 rue de la Mer à Courseulles sur Mer – Les lots qui ne pourront être remis lors de cette soirée entre les commerçants et leurs gagnants le seront ultérieurement en direct avec les commerçants.

En cas de force majeure ou si les circonstances exceptionnelles l'exigeaient, les commerçants participants et la ville de Courseulles se réservent le droit d'annuler, écarter ou modifier le tirage au sort sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait.

En tout état de cause, la responsabilité des commerçants participants et de la Ville de Courseulles ne serait être engagée et aucune indemnité ne saurait leur être réclamée à ce titre.

ARTICLE 5 – Dotation

Les lots gagnés (liste en annexe) ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

La liste des gagnants sera disponible chez chaque commerçant participant et publiée sur le site de la ville de Courseulles : <https://www.courseulles-sur-mer.com>.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir avant ou pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Tous les joueurs seront invités à fournir leurs coordonnées, à savoir : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et/ou adresse e-mail sur les bulletins de jeux afin de pouvoir participer au tirage au sort. Les participations au jeu seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, illisibles, contrefaites ou réalisées de manière contrevenant au présent règlement. Le participant perdra sa qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Tous les gagnants seront informés du lot gagné par appel téléphonique ou par courriel. Les lots seront à retirer directement chez le commerçant concerné et les gagnants devront se présenter munis d'une pièce d'identité chez le commerçant.

Les lots qui ne seront pas acceptés, ni réclamés au-delà des dates de validité resteront la propriété des commerçants.

Ce jeu est limité à une seule dotation par personne et par foyer. Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée.

La liste des commerçants participants et des lots offerts se trouvent en fin du présent règlement.

ARTICLE 6 - Responsabilités

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-Mer, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné.

Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-mer ne pourront être tenus responsables d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu-concours et de ses suites. Les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-Mer déclinent toute responsabilité en cas de dommage pouvant être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas, les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-Mer ne sauraient être tenus pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données. Les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-Mer ne pourraient être tenus pour responsables si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou seraient illisible ou impossible à traiter.

Les commerçants participants et La Mairie de Courseulles-sur-Mer ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Par conséquent, tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Mairie de Courseulles-sur-Mer, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

La Mairie de Courseulles-sur-Mer se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

ARTICLE 7 – Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement aux organisateurs intervenant dans le cadre du présent jeu-concours. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas participer au tirage au sort.

Les gagnants autorisent expressément les commerçants participants et la Mairie de Courseulles-sur-Mer à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir leur nom, leur prénom ainsi que leur lieu d'habitation (commune).

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants. Elle n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ni contrepartie financière au profit des gagnants autre que la remise de leurs lots.

Tout participant au jeu-concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Mairie de Courseulles-sur-Mer, « Concours vos commerçants fêtent Noël » 48 rue de la Mer 14470 Courseulles-sur-Mer.

ARTICLE 8 – Fraude et loi applicable

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indument un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

Le présent règlement est soumis à la loi Française.

Toute difficulté relative à l'interprétation et l'exécution de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 9 – Dépôt, consultation et acceptation du règlement

La participation à ce jeu – concours implique l'acceptation totale du présent règlement et l'interdiction de toute réclamation.

Le présent règlement est disponible chez chaque commerçant participant et consultable en ligne à l'adresse. <https://www.courseulles-sur-mer.com> Ce règlement peut être consulté à l'accueil de la mairie, sur le site www.courseulles-sur-mer.com et pourra être adressé par voie dématérialisée et gratuitement à toute personne sur simple demande à l'adresse mairie@ville-courseulles.fr

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indument un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal.

Liste des commerçants organisateurs et participants et lots offert lors du concours Vos Commerçants fêtent Noël du 8 au 31 décembre 2023 minuit						
	Nom	Tél	Adresse	Lots Offerts	valeur	Durée de validité
1	Au jardin de Flore	02 31 37 42 23	53 bis rue de la mer	2 terrariums	20 euros chacun	6 mois
2	Aux vins du Large	02 31 97 31 30	57 rue de la Mer	3 bons de réduction d'un montant de 10% et 3 bons d'un montant de 15%	En rapport avec l'achat concerné	12 mois
3	Blue Sardine		19 rue de la Mer	1 bon d'achat de 15 €	15€	6 mois
4	Butine	02 31 97 46 08	27 Quai Est	1 soliflore fleuri	12 €	3 mois
5	Carrefour City	02 31 37 45 94	59 rue de la Mer	1 bon d'achat de 50 €	50€	Jusqu'au 30/01/2024
6	Centre Juno Beach	02.31.37.32.17	Voie des français libres, BP 104	1 lot comprenant : 4 entrées pour le Centre Juno Beach 1 paquet de biscuits feuille d'érable 1 can de sirop d'érable-1 drapeau canadien	90€	Jusqu'au 28/02/2023
7	Cinéma de la Gare	02 31 97 80 22	16 Place du 6 juin	1 carte 5 places	30€	6 mois
8	Côté Plage	06 74 67 58 87	Avenue de la Combattante	1 bon d'achat de 50 euros pour un repas à côté plage – sur réservation	50 €	6 mois
9	Courseulles Optique	02 31 37 75 76	65 rue de la Mer	1 paire de lunette de soleil de la Marque SIMPLE 1 bon d'achat de 50€	190€ 50€	Jusqu'au 31/03/2023
10	Ecouter Voir	02 31 97 77 78	9, rue de la Mer	2 bons de 15 € offert sur tout le magasin sans	15 € Chaque Bon	Du 15/02/2023 au 31/12/2023

				condition minimum d'achat		
11	Laura Bijou	02 31 37 33 21	30, rue de la Mer	1 montre Seiko «5 »	269 €	30 jours suivant le tirage
12	La Cabane à Pizza	02 14 40 11 91	4 rue de l'épinette	2 lots de 2 pizzas de 1 pers + 2 desserts offert	35 € chacun	4 mois
13	La Causerie	02 61 92 62 56	8 bis rue de la Mer	30 livres	9,20 € /livres	1 mois
14	La Cave de Courseulles	02.31.96.01.23	3 Route de Reviere	1 bouteille de champagne 75 cl 1 bouteille de méthode traditionnelle brut 75 cl	1 bouteille de champagne 75 cl à 18,95 € 1 bouteille de méthode traditionnelle brut 75 cl 8,95 €	3 mois
15	La Crêpetine	09 83 99 37 05	13 Quai Est	un repas galette et verre de cidre à 11€50 (1 galette à 9€ et 1 verre de cidre à 2.5)	Repas galette verre de cidre 11€50	31 juin 2024
16	La Maison Bleue	09 74 56 58 86	Rue Marine Dunkerque	3 menus bleu (entrée, plat, dessert) d'une valeur de 29.50€	29.50 € chaque Menu	6 mois
17	La Lutine créative	02 31 97 66 96	3 route de Reviere	1 bon pour un atelier créatif adulte 1 bon pour un atelier créatif enfant	30 € atelier adulte 20€ atelier enfant	6 mois 6 mois
18	Les Délices de Lucy	06 33 49 61 54	3 Route de Reviere	- 1 bon cadeau pour un plateau apéro de 2 personnes : - 1 bon cadeau pour un panier de fruits et légumes : - 1 panier garni à venir récupérer à la boutique (pour cause des DLC sur les produits) :	21 € 20€ 15€	1 mois
19	Les Délices du Parc	02 50 08 78 30	5 Place du 6 juin	1 bon d'achat 15 €	15€	6 mois
20	Les Secrets de Claire	02 31 36 38 01	47 rue de la Mer	10 bons d'achats de	10€	3 mois

				10€		
21	Maison cadeaux et	02 31 36 18 18	14 rue de la Mer	Lampadaire gris industriel	,300€	25/02/2024
22	Plaisance Roues 2	02 31 43 58 83	4 chemin des tuileries	1 canne à pêche	49 €	3 mois
23	Quai Est	02 31 97 20 90	13 quai Est	2 bons de 20 euros	20€ chaque bon	31 juin 2024
24	Salon 65	02 31 37 71 65	65 rue de la Mer	Shampooing coupe brushing	38 euros	6 mois
25	Samy Bijoux	02 31 37 10 94	Rue de la Mer	5 bons d'achat de 20 €	20 € chaque bon	1 an
26	Sillibulle	06 10 83 23 61	56 Rue de la Mer	Mini-vase avec 5 fleurs en verre	30 €	13 janvier 2024
27	Squatina	09 83 44 76 92	45 rue de la Mer	3 cartes cadeaux de 15€	15 € chaque carte cadeau	3 mois
28	Valérie Chaussure	09 86 59 77 56	13 rue de la Mer	1 paire de Chaussons 1 paire de sabots crocs	Valeur 30 € Valeur indicative d'une paire de crocs adulte 49€	1 an